

**Secrétariat Uniterre**  
Av. du Grammont 9  
1007 Lausanne  
Tél : 021 601 74 67  
Fax : 021 617 51 75  
[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)  
[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)

Lausanne, le 4 avril 2011

## **Printemps des familles paysannes, Berne**

### **Politique laitière: pour un réel pouvoir de négociation et des prix équitables sur les marchés.**

*Revendications : 1 Fr/kg pour le quota A, abandon des obligations de produire les quotas B et C et force obligatoire aux producteurs pour un système national de gestion des quantités*

Impossible de s'imposer, de discuter, de négocier ! Les 25'000 producteurs de lait ne peuvent s'en sortir face au monopole que sont MIGROS, COOP, ALDI, LIDL. Ces quatre géants sont en train de détruire la substance même de l'économie laitière suisse à savoir les familles paysannes. Rien que pour 2010, 1000 exploitations laitières ont abandonné la production laitière. La COMCO n'a pas fait son travail. Le pouvoir politique doit maintenant rééquilibrer la balance afin de permettre aux producteurs de négocier à armes égales sur les marchés afin d'obtenir 1 Fr/kg pour le lait écoulé dans le quota A. Pour cela, Uniterre revendique :

1. Le droit de ne plus produire les quantités écoulées dans les quotas B et C
2. La force obligatoire pour un système national de gestion des quantités en mains des producteurs. Ce dernier est décrit ci-après.

#### **1.- Ne produire que du quota A à 1 Fr/kg et le droit d'abandonner la production pour les quotas B et C**

Les acheteurs imposent à leurs producteurs ou organisations de producteurs de produire la totalité des volumes contractualisés. L'entreprise impose ensuite sur ce même volume une segmentation dont les prix sont très différents. Le quota A (56-60 ct/kg), B (env. A - 10 ct/kg) et C (env. A - 20 ct/kg). Les proportions par segment du volume sont également décidées et imposées par l'acheteur. Ainsi certains producteurs ont 80% du volume en A et 20% en B, d'autres ont 70% en A et 30% en B. Dans tous les cas, le producteur est obligé de produire l'ensemble du volume avec le même standard de qualité, qu'il soit payé aux prix A, B ou C. Chacun est donc obligé de produire à perte, sous peine de sanction (pertes de droits de produire). L'industrie de son côté peut continuer à tourner à plein régime, avec des volumes constants, de top qualité suisse et bon marché.

**Pour Uniterre, cette situation est scandaleuse. Elle montre bien que les producteurs n'ont plus aucun moyen de maîtriser leurs quantités. Dès lors**

**Uniterre exige la mise en place d'un système de régulation en main des producteurs. Pour cela, ils doivent obtenir la force obligatoire politique.**

## **2.- Force obligatoire aux producteurs pour un système de gestion permettant de maîtriser les volumes de lait afin d'être payé équitablement**

Les producteurs de lait ont développé leur propre projet de régulation. Celui-ci a l'immense avantage d'être crédible aux yeux du plus grand nombre et sa mise en place ne coûterait rien à la Confédération, si ce n'est un soutien politique majoritaire des deux chambres. En effet, il ne pourrait fonctionner que s'il obtient la force obligatoire afin que l'ensemble des producteurs y souscrive.

L'objectif du système est de pouvoir retirer - ou attribuer – des volumes sur le marché afin que le prix moyen pour l'ensemble des quantités se maintienne entre 0.95 Fr/kg et 1.15 Fr/kg, afin de couvrir l'ensemble des coûts de production.

Le projet est également rassembleur. Il brise l'ensemble des bisbilles qu'il pouvait y avoir entre les producteurs qui ont produit des quantités supplémentaires et ceux qui ont maîtrisé leur production. Ce projet est donc porteur d'une solidarité nouvelle entre familles paysannes.

### **Description du projet de gestion des quantités en mains des producteurs**

Une structure de gestion doit être créée pour sortir ou injecter des quantités de lait sur le marché afin que celui-ci rémunère le producteur à un prix équitable, à savoir entre 0.95 Fr/kg et 1.15 Frs/kg. La structure aurait la responsabilité de définir les volumes en surproduction, à savoir ceux qui ne peuvent être rémunérés dans la fourchette de prix ci-dessus (exemple du schéma, 5% du volume global). Les producteurs qui produisent actuellement des quantités hors quota (=quantités supplémentaires aux volumes de 2008/2009) devraient les mettre dans leur totalité à disposition du pot commun (ferme A). La totalité des autres producteurs (ferme B, C, D) attribuent 5% de leur quantités de base au pot commun. La structure de gestion redistribue ensuite une partie de ces quantités de base aux producteurs qui coulaient des quantités supplémentaires (ferme A'), moyennant une taxe dont la hauteur est à définir et le reste des quantités est temporairement retiré du marché (flèche rouge).

Si le marché était tout à coup demandeur, des quantités pourraient être réattribuées gratuitement et en priorité aux producteurs B', C', D'.

Pour que ce système fonctionne, il doit être suivi, dès sa mise en place, d'une hausse de prix durable. Il doit également obtenir la force obligatoire !

### Pour plus d'informations :

(F) Nicolas Bezençon, secrétaire syndicale à Uniterre, [n.bezencon@uniterre.ch](mailto:n.bezencon@uniterre.ch), 079 574 54 12

(F) Eric Ramseyer, vice président d'Uniterre, [mandyram@bluewin.ch](mailto:mandyram@bluewin.ch), 078 605 65 82

(D-F) Rudi Berli, secrétaire syndical à Uniterre, [r.berli@uniterre.ch](mailto:r.berli@uniterre.ch), 078 707 78 83

(F) Pierre-André Tombez, président d'Uniterre, [h.e.p@bluewin.ch](mailto:h.e.p@bluewin.ch), 079 634 54 87

# Annexe

## Système national de gestion des quantités

Sur le marché avant la mesure : 1'150'000 kg

